

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

Les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront à la séance par visioconférence.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 12 avril 2021. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le douzième jour d'avril deux-mille-vingt-et-un, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 22 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 11328-04-2021 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2021 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 11329-04-2021 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 a été courriellé à chacun des maires le 9 avril dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 11330-04-2021 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021 :

Paiements : 7 021,43 \$

Factures : 310,60 \$

TOTAL : 7 332,03 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 11331-04-2021 TNO

Programme d'aide à la Voirie locale (PAVL) – volet Entretien du réseau routier local (ERL) 2017, ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 6 008,00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la MRC de La Haute-Gaspésie visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC, conformément aux objectifs du volet *Entretien du réseau routier local* pour l'année civile 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 11332-04-2021 TNO

Programme d'aide à la Voirie locale (PAVL) – volet Entretien du réseau routier local (ERL) 2019, ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit remplacer la résolution portant le numéro 10807-09-2019 TNO titrée *Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales, ministère des Transports du Québec (dossier n° 2019-00040-11-0006)*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 6 008,00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la MRC de La Haute-Gaspésie visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1

et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. remplace la résolution portant le numéro 10807-09-2019 TNO titrée *Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales, ministère des Transports du Québec (dossier n° 2019-00040-11-0006)* par celle-ci ;
2. informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC, conformément aux objectifs du volet *Entretien du réseau routier local* pour l'année civile 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 11333-04-2021 TNO

Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec, achat d'un composteur, surplus affecté 2018, résolution modifiée

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11309-03-2021 TNO titrée *Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec, achat d'un composteur, surplus affecté 2018* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le dernier paragraphe de cette résolution en y ajoutant un montant pour obtenir la somme totale de 32 702,00 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, modifie le dernier paragraphe de la résolution numéro 11309-03-2021 TNO titrée *Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec, achat d'un composteur, surplus affecté 2018* de la manière suivante :

1. affecte la somme de 30 266,00 \$ au budget des TNO 2021 afin d'équilibrer les revenus et dépenses ;
2. affecte la somme de 2 436,00 \$ dans les surplus cumulés non affectés TNO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PÉTITION DES RÉSIDENTS DE CAP-SEIZE CONTRE L'AUGMENTATION DE L'IMPÔT FONCIER RÉSIDENTIEL DE PLUS DE 25% DANS LE TNO DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

À titre d'information, dépôt du document titré *Pétition des résidents de Cap-Seize contre l'augmentation de l'impôt foncier résidentiel de plus de 25% dans le TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*, transmis, par courriel, le 30 mars 2021, à la MRC de La Haute-Gaspésie.

M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, explique la décision du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie relative à la hausse de l'impôt foncier résidentiel.

M. Allen Cormier invite les citoyens, souhaitant obtenir plus d'explications à ce sujet, à le contacter pour prendre un rendez-vous.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GHISLAIN DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 19 h 31.

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

\_\_\_\_\_  
Maryse Létourneau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_

